



## **Pourquoi s'engager du côté de l'ESS ?**

### **Notes d'introduction**

Intervention le Samedi 31 mai 2008

Au Centre Léo Lagrange-Cahors

présenté par

**Jacques Prades**

Cerises

Université de Toulouse 2- le Mirail

Auteur de

« *Compter sur ses propres forces* » Editions de l'Aube, 2006

« *L'économie solidaire : prendre sa vie en main* » Editions Milan, 2008 (2<sup>ème</sup> édition)

Vous m'avez demandé d'expliciter l'expression « économie sociale et solidaire » (ESS)<sup>1</sup> en cherchant à répondre à la question : « Pourquoi doit-on s'engager dans ce domaine d'activité ? ». Je n'aurai certainement pas le temps de préciser la deuxième question mais j'y répondrai en partie par vos questions.

Les terminologies d'« économie sociale » d'une part et d'« économie solidaire » d'autre part relèvent d'une origine politique commune mais appartiennent à des strates historiques différentes.

L'origine commune est de résister aux forces du capitalisme et de participer au changement de direction de ces forces. Cette résistance présente des variétés économiques, historiques et géographiques qui sont irréductibles. Lorsqu'on compare les structures qui émanent de ces résistances, on se situe donc sur un continuum politique de pratiques sociales dont on ne peut pas faire l'économie.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une notion émergente que sa définition est instable. C'est parce qu'elle est d'abord une notion critique, donc qu'elle présente de ce fait des formes qui épousent leur temps et leur espace. Dit autrement, l'économie sociale en France en 2008 ne peut pas revêtir les mêmes formes qu'on observe aujourd'hui en Italie, ni celles qu'elles avaient en France il y a un siècle.

**Il faut considérer cette irréductibilité comme fondamentale**, ce qui signifie qu'on ne peut pas parler de « modèles » en économie sociale mais davantage d'« expériences » qui sont à chaque fois singulières.

Pour autant, la singularité des expériences autorise des comparaisons entre pays à une même période ou d'un même pays à des périodes différentes.

---

<sup>1</sup> Ce concept est discuté dans Prades (2007) ; ici il est utilisé au sens des familles (Prades, 2005 et réédition 2008). J'ai toujours préféré la notion de « nouvelle économie sociale » mais ce n'est pas l'expression qui s'est imposée en France.

Pour répondre à la première question, je vais donc adopter plusieurs points de vue.

Commençons par faire un peu d'histoire.

Les structures d'économie sociale sont nées des effets de la révolution industrielle, suite au deuxième mouvement des « enclosures » (« une révolution des riches contre les pauvres » nous dit K. Polanyi en reprenant une expression de C. Fourier). Les champs agricoles ouverts et sans barrière, cultivés par la population rurale au titre des biens communaux ont été brutalement divisés, enclos pour être vendus à des propriétaires terriens. Des comtés entiers ont subi des dépopulations du fait de ses bocages. Des millions de petits paysans, qui vivaient de ces terrains communaux, ont été jetés dans des villes. Les patrons des fabriques ont inventé le salariat. Le salariat est un rapport social entre patrons et ouvriers qui repose, entre autre, sur l'organisation d'une concurrence entre tous les travailleurs pour et par un patron qui dispose exclusivement de l'outil de travail en vue d'extraire de l'usage de cette force, une plus-value. La coopérative est la forme juridique qui vise à s'affranchir de ces deux contraintes : coopérons plutôt que de se mettre en concurrence, acquérons nous-mêmes nos moyens de production. (soit dit en passant, vous avez là une limite de la coopérative : comment fait-on pour acheter des outils lorsqu'on n'a pas le sou ? C'est le cas des menuisiers en bâtiment à Paris qui, en 1932, n'arriveront pas à trouver des capitaux) mais avec une distance, une indépendance revendiquée vis à vis des pouvoirs publics.

Depuis ses origines, ce mouvement a connu trois moments importants qui constituent autant de strates aujourd'hui :

- à la révolution industrielle, on a la première strate de ce mouvement : les premières formes d'entraide en lutte contre le salariat, puis contre les accidents du salariat, l'entraide par le secours mutuel. *La brutalité du mouvement des bocages a donné naissance aux premières coopératives.* Alors que l'Angleterre développe fortement les coopératives de consommation, la France impulse les coopératives de production et l'Allemagne initie les coopératives bancaires. En Italie, la fédération des coopératives de consommation de la Légacoop est issue de cette période et existe toujours.

Les « associations ouvrières » entre 1830 et 1848 n'avaient d'une association au sens où nous l'entendons aujourd'hui (loi 1901) que le nom car ces structures avait en général du capital. Par conséquent, elles relèveraient aujourd'hui du statut de la coopérative (davantage que celui de l'association 1901 qui n'a juridiquement pas de capital). C'est le cas des *Bijoutiers en dorés* ou bien de *l'Atelier* (« en avril 1844, une société en commandite est créée pour la

publication de l'Atelier au capital social de dix mille francs, partagés en 100 actions de 100 francs »<sup>2</sup>) que l'on appelait des « associations ouvrières ». Elles ne prirent le nom de « société coopératives » qu'entre 1863 et 1866 (comme l'indique l'expression « Le capital de l'association coopérative » inscrite en 1876 lors du premier Congrès ouvrier). Cette terminologie d'« association » signifiait en fait une sociation. C'est cette signification qu'exprime la formule suivante extraite de Buchez en octobre 1842 : « La nation française est une association instituée ». J-Ph Buchez avait publié en 1830 deux manuscrits dans lequel il exposait d'une part l'idée d'un prélèvement opéré par les employeurs sur le produit du travail des ouvriers (idée à l'origine de la plus-value de Marx) et d'autre part celle de l'acquisition d'un capital social commun. En 1831, dans le journal *L'Européen*, Buchez distinguait les ouvriers qui ont « besoin de peu d'instrument » et dont l'habileté est le principal capital et les « ouvriers des fabriques » pour lesquels il revendiquait dans un premier temps une nouvelle forme d'organisation du travail. C'est en 1832 que Buchez transforme l'expression de « capital social » en « capital indivise » et c'est cette dernière version qu'utiliseront Louis Blanc et Joseph Proudhon<sup>3</sup>.

- *au début du siècle passé, on a vu le développement de ces différentes formes de coopératives puis celui des mutuelles et leur lente institutionnalisation, d'abord entre les deux guerres puis après la seconde guerre mondiale.* En réalité, c'est l'Etat providence qui prend en charge le social au travers de la redistribution. Ceci a donné les banques coopératives que vous connaissez tous, les coopératives agricoles, les mutuelles de prévoyances et la mutualité et puis des associations dans le domaine du social (UNIOPS), de la pratique des loisirs, etc. Cette deuxième strate est marquée par une qualité de service indéniable et une redistribution de la valeur ajoutée exemplaire. Je me permets d'insister sur ce point : les mutuelles (MAIF, MACIF, etc) sont partie intégrantes de cette strate.

- Enfin la troisième strate, autour des années quatre-vingt, focalise *un foisonnement d'initiatives* qui, en France, a pris le nom tardivement d'« économie solidaire ». Mais avant de préciser les composantes de ce mouvement, il importe de préciser le contexte dans lequel il apparaît.

Durant ces trente dernières années, la société française s'est profondément transformée.

Elle a été traversée par trois lignes de force qui ne sont pas facilement réductibles :

- la mondialisation des économies, en affaiblissant le rôle régulateur de l'Etat, a

---

<sup>2</sup> A. Cuvillier (1954) page 24

<sup>3</sup> A la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Buchez fut arrêté avec son ami le Docteur CERISE chez qui il se trouvait et c'est ce dernier qui prononcera l'éloge funèbre.

comme corollaire des stratégies de firmes dont la performance se mesure à leur capacité à remettre en cause leur implantation territoriale,

- le développement des technologies numériques permet de gérer à distance des centres de production délocalisés et d'éclater l'espace de l'entreprise traditionnelle et donne lieu à une tempête dévastatrice, pour reprendre l'expression de Schumpeter.
- la profonde transformation du mouvement ouvrier et plus particulièrement des mouvements sociaux, suite à la dégénérescence des pays de l'Est qui provoque de nouvelles formes de mobilisation mais aussi des formes d'ubiquité totalement nouvelles<sup>4</sup>.

Ces trois lignes de force ont accouché de trois résultats dont on sent, plus ou moins confusément, que l'ESS puisse être une réponse ponctuelle au moins, plus « radicale »<sup>5</sup> peut-être :

- un accroissement des écarts de richesse entre le Nord et le Sud et de nouvelles formes de pauvreté y compris dans les pays riches.
- une dégradation environnementale (climatologique mais aussi de la bio-diversité) dont l'origine industrielle ne fait plus de doute.
- une absence de « sens » de ce que nous faisons, c'est-à-dire une absence de direction (où nous allons) et de signification (qu'est-ce que nous faisons), liée au fait que nous faisons de moins en moins de hiérarchie entre les choses (ce qui revient à dire que la valeur marchande écrase tout le reste...

C'est dans ce contexte que renaît ce mouvement de l'ESS. J'insiste sur le fait qu'il faut tenir les deux bouts de la chaîne pour comprendre l'ESS : son histoire et sa généalogie d'une part et son inscription actuelle d'autre part.

*Ce mouvement actuel peut se décomposer, à son tour, entre trois grandes familles :*

- *une première famille est celle du mouvement auto-gestionnaire de production qui*

---

<sup>4</sup> Ce n'est pas le lieu d'aller ici plus loin mais simplement Castoriadis faisait remarquer à juste titre qu'en Grèce ancienne comme à Rome, on ne disait pas que les hommes étaient égaux pour entériner ensuite les hiérarchies existantes. Nul par avant le monde moderne, on ne trouve ce dédoublement permanent entre le dire et le faire. Pour dire que l'ubiquité que nous évoquons est une forme supérieure de l'idéologie moderne.

<sup>5</sup> J'emploie ici « radical » au sens de Castoriadis, comme capacité de création, au-delà du jugement d'évalueur qu'on porte sur le fait.

*prend naissance après 68, autour des conflits de LIP, de la création de l'ALDEA (économie alternative), etc.*

- *une deuxième famille est celle de formes de consommation alternatives : les crèches parentales, plus tard, les AMAPS, les vélos, l'auto-construction, etc ;*
- *une troisième famille est constituée des réactions de la population à l'exclusion par le travail et aux nouvelles formes d'insertion (IAE).*

Observons bien la forte proximité entre le mouvement qui né après la révolution industrielle qu'on nommera « l'associationnisme ouvrier » et le mouvement actuel que nous venons de décrire. Toutes les structures que nous étudions participent de deux points communs :

- elles luttent contre l'exclusion sociale,
- ce sont des entreprises collectives qui visent un projet de transformation sociale, en comptant sur leur propres forces.

Je voudrais préciser quelques mots sur les termes utilisés : nous parlons « d'exclusion sociale » et non de chômage. Le chômage est un état, l'exclusion un processus au cours duquel celui qui perd son emploi perd alors son statut social. Ce processus ne peut advenir que dans des sociétés très marchandes, qui ont cassé les liens locaux, familiaux, etc. Il s'agit d'un processus et non d'un état qui vient du fait que nos sociétés ont rendu « marchandes » la quasi-totalité de nos relations sociales. Lutter contre l'exclusion sociale, c'est lutter contre ses trois formes principales : l'exclusion par le travail, par le logement et par le crédit.

Ce sont des « entreprises collectives » : le collectif est ici un collectif choisi, non pas celui dont vous héritez de votre famille ou d'un milieu rural et qui donne lieu à une charte, c'est-à-dire un code de bonne conduite. Il faut réhabiliter cette notion de « collectif » qui, fort bizarrement, a été assimilé à tort aux régimes de l'Est.

« En comptant sur leurs propres forces » revêt deux significations : la première indique que le principe d'indépendance reste le principe majeur ; le deuxième est que c'est la société civile qu'il faut mettre en marche, re-dynamiser mais surtout pas s'y substituer. La structuration de ces entreprises se fait de bas en haut, du local vers le global.

La jonction est moins simple entre la deuxième période de l'économie sociale- son institutionnalisation- et l'arrivée de l'économie solidaire pour une raison simple : la deuxième période pactise avec l'Etat et c'est la difficulté d'une partie de l'économie solidaire aujourd'hui de demander l'appui d'un Etat qui est phase de déréglementation. Notez enfin que cette terminologie « d'économie solidaire » n'existe nullement ailleurs qu'en France mais que la réalité est présente dans tous les pays européens.

On peut affiner cette conceptualisation en disant que :

- les initiatives solidaires sont des prises de paroles et d'actes visant une autre forme de citoyenneté et un autre mode de consommation qui va dans le sens d'une auto-détermination des gens. *Ces initiatives solidaires doivent être comprises comme le mouvement de la société civile* qui pré-existe aux entreprises sociales mais qui continue sa vie après la mise en place de ces dernières.
  
- les entreprises sociales sont *des collectifs qui oeuvrent dans le champ de la production ou de la répartition de biens ou de services qui ne font pas de la plus-value leur priorité*. Ces entreprises sociales sont des structures économiques ayant un mobile politique :
  - *une structure économique* c'est-à-dire relevant du champ de la production, de la consommation et de la répartition de biens et de services. Si l'activité s'inscrit pleinement dans ce champ, sa finalité n'est pas nécessairement lucrative, quoique marchande, et son objectif principal est autre. Il ne s'agit pas de niche de profitabilité.
  - *un mobile politique* c'est-à-dire non pas l'appartenance à un parti politique mais la défense d'un territoire, de valeurs environnementales, culturelles au nom d'un collectif librement constitué.

C'est la porosité entre initiatives solidaires et entreprises sociales qui est le cœur des hypothèses de CERISES.

On peut à présent quitter le point de vue historique pour aborder une vision sociologique du phénomène.

Une autre façon d'envisager cette même réalité est de faire référence aux différentes formes d'échange. Les entreprises sociales et les initiatives solidaires n'ont pas pour vertu de proposer un idéal-type de structures d'économie solidaire mais davantage de montrer qu'à certains moments de leurs histoires, les structures peuvent être conduites à se trouver plus proche du pôle marchand, du pôle non-marchand ou du pôle réciprocaire. *On peut encore le lire comme une combinaison plus ou moins souple de trois types de logiques et de trois types d'entrepreneuriat*. Il s'agit moins de montrer que la structure idéale se trouve au centre du triangle en hybridant adroitement des ressources que de montrer que le financement public

peut être une aide permanente mais marginale, ou transitoire mais importante, dans le cycle de vie d'une activité ou d'une structure. Il nous importe davantage de montrer le mouvement social à l'œuvre que de figer les situations pour donner des points d'honneur.

Par échange marchand, on entend une relation d'équivalence entre le bien ou le service fourni et le prix proposé à l'issue de lequel la relation entre agents tend à se clôturer. Certes, la dimension symbolique des échanges d'une part et le maintien de bonnes relations en vue d'un échange potentiel ultérieur peuvent maintenir une relation lâche entre les échangistes mais pour l'essentiel, la relation s'épuise par l'échange.

Par redistribution et par action publique, on entend le transfert opéré par un organisme central sur les richesses privées ou bien la production des biens et de services indivisibles en vue d'une répartition secondaire, sans contrepartie de prestations non monétaires et sans obligation de réciprocité.

Dans la sphère de la consommation ou domestique, les relations de famille n'obéissent que partiellement à ces modes dominants de reproduction de la société capitaliste. Le don, comme relation différée d'échange, en qualité et en quantité, joue un rôle important à côté d'autres modes de coordination dans la sphère domestique : on pense qu'on donne souvent plus qu'on ne reçoit dès lors qu'on est en présence de relations plus personnalisées.<sup>6</sup>

Si on prend l'exemple d'une régie territoriale, elle vient de la nécessité d'offrir à un personnel en insertion une activité rémunérée normalement pour des besoins exprimés par les communes pour des travaux de petites tailles (peinture d'un banc public, tonte de jardins privés, réparations de petits travaux intérieurs). On a à la fois la volonté de densifier du lien social, de faire payer un service à son prix marchand et de lutter contre l'exclusion sociale.

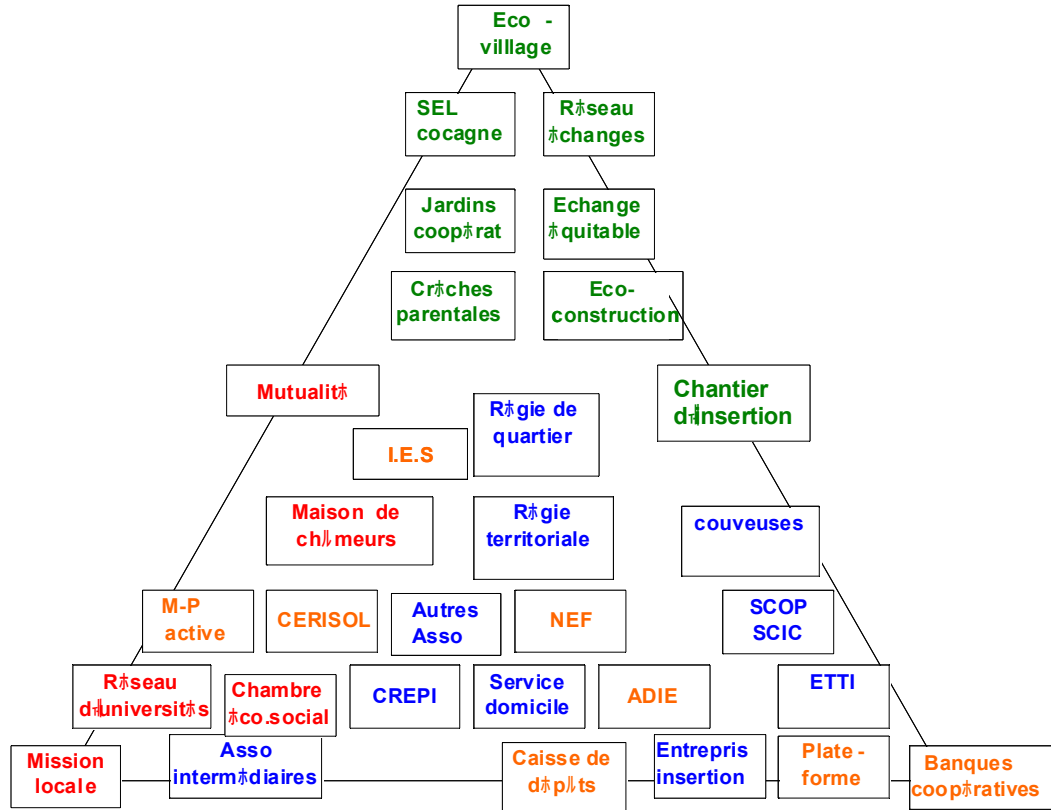
Prenons un autre exemple qui est celui des SELS. Un SEL est un système d'échange local informel de services fondé sur une unité d'échange commun (une monnaie sociale). Cette monnaie a la particularité de s'échanger sur la base d'une heure de travail de ménage est équivalent à une heure de travail de vétérinaire.

---

<sup>6</sup> Là encore, il nous faudrait de longs développements pour préciser ces questions qui sont beaucoup moins simples qu'elles ne paraissent à première vue.



**Société civile  
Réciprocité  
innov sociale**



**Etat**  
Redistributivité  
innov  
institutionnelle

**Entreprise**  
Marché  
innov  
technologique

- RI** Ressource Informationnelle
- RF** Ressource Financière
- CP** Champ de la Production
- CC** Champ de la Circulation  
(consommation, répartition et échange)

Pour terminer ce tour d'horizon, on peut étudier le phénomène de façon plus factuelle.

Pour tenter de tracer les contours de ces activités, nécessairement flous, répétons-le, nous les avons divisé en deux grandes catégories de ressources et deux grandes catégories d'emplois, suivant ainsi le parcours d'un porteur de projet : *il cherche d'abord des idées de projets puis des ressources financières ; il installe ensuite son projet dans le champ de la production marchande ou directe, ou bien dans le champ de la consommation, de la répartition ou de l'échange*. Ce classement des têtes de réseau n'est pas juridique, il relève d'une dynamique socio-économique.

Mais on peut lire cette représentation d'une manière différente : les ressources informationnelles expriment la capacité de mobiliser les acteurs. Les ressources financières offrent des ressources à des personnes en nécessité (ADIE), en fonction des projets (NEF) ou du territoire (PFIL). Le mode de production obéit à un principe de réalité, celui de la consommation davantage à celui d'un rêve devenu réalité.

*Pour illustrer notre propos, nous proposons ici le territoire de Midi-Pyrénées mais ce type de classification convient parfaitement bien aux bassins d'emplois et aux pays.<sup>7</sup>*

#### *A/ Ressources informationnelles et ressources financières*

Les initiatives solidaires et les entreprises sociales ont besoin de ressources pour créer et mener leurs activités.

**Les ressources informationnelles** relèvent de l'information, la formation et le conseil autour d'un patrimoine, d'une mémoire collective souvent territorialement ancrée :

On y trouve :

- la CRESS (Chambre régionale d'économie sociale et solidaire)
- l'UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion)
- le COORACE (Coordination des organismes d'Aides aux chômeurs par l'emploi)

---

<sup>7</sup> Nous l'avons utilisé à plusieurs reprises pour des communautés d'agglomération (Plaine commune), pour des régions (Midi-Pyrénées), pour des bassins d'emplois, etc (voir CERISES).

- La FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)
- l'ADEPES (Agence de développement et de promotion de l'économie solidaire)
- CREER (Boutiques de gestion)
- CERISES (Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Solidaires et les Entreprises Sociales)
- ETYMON (Aide à la création de micro-entreprises)
- CIDES (Centre d'information pour un développement solidaire)
- MNCP (Mouvement National des Chômeurs et des Précaires)
- CLAP Midi-Pyrénées
- etc.

*Les ressources financières* sont des outils financiers spécifiques ou pas qui permettent à une structure économique d'avoir accès à l'ensemble des ressources et des techniques nécessaires à leur processus de production.

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : *micro-projets à destination des exclus*
- Midi-Pyrénées Actives : *fond de garantie utilisé avec le même public que l'ADIE mais se porte caution (garantie bancaire). Les prêts sont de 5000 à 300 000 € (taux 0 sur 5 ans maximum) à titre individuel (entreprise) ou collectif (association ou entreprise d'insertion).*
- La NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) : *projets plutôt de nature environnementale, culturel ou social*
- IES (Initiatives pour une Economie Solidaire) : *prise de participation minoritaire dans sociétés à caractère solidaire.*
- Les banques coopératives : Crédit Coopératif, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires, Caisse d'Epargne.
- Les PFIL (Plate-Forme d'Initiative Locale): *fonction du territoire*
- CIGALES (Club d'Investissement et de Gestion d'Epargne locale et Solidaire) *par exemple CERISOL qui porte uniquement aux étudiants du master d'économie sociale.*

- *Les banques coopératives*

***B/ Mode de production ou mode de circulation (consommation, répartition et échange)***

Certaines activités s'inscrivent prioritairement dans ***un mode de production de biens et de services***. C'est une première caractérisation qui met plus souvent l'accent sur le caractère marchand et la notion de firmes mais ce n'est pas obligatoire:

- une régie de quartier ou territoriale,
- une entreprise d'insertion : le CREPI, ENVOI, ENVIE, TREMPIN,
- des services de proximité : MOVIMENTO, l'Atelier Blanc,
- des coopératives, des SCOP,
- etc.

D'autres au contraire relèvent ***d'un mode alternatif de consommation ou d'échange***:

- les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne),
- RENOVA
- Jardins de Cocagne, Jardins des Gorges de l'Aveyron, etc
- Crèches parentales,
- Systèmes d'Echange Local
- Mutuelles
- Ethiquable (échange équitable)
- etc.

***Insistons bien sur le fait que ce classement n'est pas juridique car l'inconvénient d'un classement juridique est qu'il fixe des regroupements corporatistes, structurés verticalement.***

## Conclusion

Le domaine de l'économie sociale et l'économie solidaire est une réponse locale à la mondialisation parce qu'il se crée :

- à partir d'un **projet collectif** : le collectif n'est pas subi comme celui qu'on peut ressentir en milieu rural ou dans le milieu familial. Il s'agit d'un groupe de personnes qui s'associent de façon volontaire,
- en vue d'une **transformation sociale**, en commençant par révolutionner ses propres habitudes et ses propres façons de faire en vue d'un développement durable,
- **ancrée sur un territoire**, contrairement aux entreprises nomades qui n'obéissent qu'à l'attrait de profits supplémentaires,
- en recherchant une autre façon **d'exercer le pouvoir**.

Aux mouvements d'opposition frontale des mouvements ouvriers, ces structures répondent par une prise de responsabilité sociale, en prenant leur vie en main et en comptant sur leurs propres forces. Mais il ne faut pas négliger les difficultés de ce passage dans un pays comme la France marqué par des logiques de blocs (Etat, syndicats et patronat), structuré de haut en bas au travers de corps intermédiaires.

Les pouvoirs publics, percevant qu'ils sont en présence d'une réponse possible à la situation actuelle, sont mal à l'aise devant ces initiatives : peu compréhensibles et interprétées de multiples façons, se défendant d'un contrôle de l'Etat tout en demandant son soutien, traversées par des conflits politiques incessants et se méfiant de la classe politique, ces initiatives ne facilitent pas une politique en la matière.

Mais on ne saurait succomber à l'attrait de la responsabilité sociale des entreprises ou celui du développement durable qui, bien que partant de bonnes intentions (celle de sauver le capitalisme), n'en demeurent pas moins accrochés au pouvoir de propriété.

La question posée pour nous n'est plus celle d'une résistance à la mondialisation des économies. Elle est de se demander comment organiser une réponse économique locale et cohérente fondée sur une responsabilité forte et la plus large possible des acteurs locaux.

La plus grande erreur serait de considérer que le champ que nous étudions est marginal : qu'on imagine qu'à 400 km d'ici existe un territoire basque espagnol où résident plus de 120 coopératives de tous secteurs d'activité (agriculture, pêche, automatisme, distribution, banques, caisse de retraite université coopératives) qui regroupent plus de 35 000

coopérateurs où le droit de licenciement est interdit, dont l'échelle des revenus varie de 1 à 6 ou 8. Qu'on imagine également que les Italiens ont créé une banque coopérative fondée sur des circonscriptions de 200 épargnants qui fixent les règles d'une éthique des projets d'investissement qu'on souhaite réaliser sur un territoire. Enfin, qu'on imagine qu'au lieu d'opposer des habitats sociaux dans chaque ville dans lesquels personne ne veut résider, ou de plaider pour que chaque français devienne propriétaire, ce qui est absurde au regard du prix du foncier, les coopératives de logement québécoise offrent la capacité de créer des projets collectifs en limitant la spéculation foncière.

En conclusion, ce que nous étudions n'est pas marginal.

Evitons maintenant l'effet contraire, de considérer que ce qui est institué est nécessairement nul et que tout ce qui est intéressant doit être petit.

Voici un premier éclairage.

Je vous remercie de votre attention.